

# Linky : le refuser en toute sécurité

Bonjour,

Ce courriel est destiné aux élus, mais bien évidemment il peut être diffusé, et lu par toute personne intéressée.

Je vous remercie d'avoir l'amabilité de le faire suivre, le cas échéant, aux personnes concernées, et notamment à vos élu(e)s.

Les habitants des Hautes-Alpes, et ils sont nombreux, conscients des risques dus à la mise en place des compteurs linky, sont très déçus : pas un seul représentant de leur commune ne s'est joint au courrier écrit par de nombreux maires au Président de la République (voir PJ) afin que cessent les méthodes employées, véritables atteintes aux personnes et à la démocratie, et que le choix soit donné aux communes et usagers, de refuser ou d'accepter cet équipement. Après tout, libres sont ceux qui, scrupuleusement informés, voudraient tout de même servir de cobayes pour les technologies employées !

Car non seulement les habitants ne sont pas ignorants des inconvénients multiples et importants que présente ce nouveau compteur, mais ils ont la certitude qu'il ne leur sera d'aucune utilité. Nombreux sont les décideurs locaux qui ne se sont pas donné la peine de s'informer de manière satisfaisante pour se faire une opinion fiable sur ce sujet, et qui suivent les yeux fermés un mouvement qui aura un impact considérable sur la santé et le bien-être de leurs administrés. Vous êtes invité à lire le condensé de ces inconvénients et absence d'utilité présenté sous l'article de la revue Nature et Progrès joint.

Il ne suffit pas pour nos représentants de se cacher derrière leur petit doigt pour laisser imposer une technologie aussi délétère que le courant porteur en ligne du linky, et de tous les appendices électromagnétiques qui lui sont indispensables (répéteurs, répartiteurs, concentrateurs), en brandissant des rapports prétendus "d'expertise". Encore faut-il s'enrichir de la controverse. Voyez par vous-même, lisez les rapports joints au présent courriel, analysez et concluez objectivement.

- L' ECERI ( THE EUROPEAN CANCER AND ENVIRONMENT RESEARCH INSTITUTE) ne mâche pas ses mots : ***... "le nouveau pré-rapport de l'ANSES intitulé "Hypersensibilité électromagnétique ou intolérance environnementale idiopathique attribuée aux champs électromagnétiques" comporte un si grand nombre d'inexactitudes médicales et scientifiques, de digressions idéologiques scientifiquement non fondées et d'hypothèses non validées qu'il est impossible de formuler des critiques point par point, comme cela avait été le cas précédemment."***...

***Mais encore : .... "En effet étant donné qu'aucun des membres du groupe de travail de l'ANSES n'a jamais publié sur l'électrohypersensibilité, l'expérience et la compétence de ce groupe de travail posent problème. De même l'indépendance intellectuelle de certains de ses membres, face aux pressions socio-économiques caractérisant les problèmes de santé publique résultant de l'utilisation sans restriction de technologies sans fil, pose problème."***

... .

Et ceci n'est qu'un résumé ....

- Les pouvoirs publics, à quelque niveau qu'ils soient positionnés, ont trouvé bien « pratique » le rapport de cette même ANSES publié fin 2016 concluant à l'absence de risque pour la santé des compteurs linky. Cependant, le CRIIREM après examen de ce rapport conclut : **« Finalement ce rapport est ciblé principalement sur le compteur Linky seul**

**(sans module ERL) et comporte de nombreuses lacunes. Les mesures citées ne permettent pas de conclure sur un éventuel impact sur les biens et les personnes, d'autant plus que la nouvelle génération de Linky, le G3, sera équipé d'un module radio ERL. » (voir PJ)**

**Décidément ..... Reconnaissez que l'on souhaiterait plus de sérieux et de crédibilité de la part de notre agence nationale.**

**- Enfin, la lettre ouverte de défiance à l'OMS signée par plus de 220 scientifiques de 41 pays en dit long au sujet des effets cancérigènes évidents lors d'exposition chronique aux RF de faible intensité. Ce qui est le cas lorsque le linky est installé dans les habitations. La lettre traduite est en PJ à partir de la page 3, sa lecture est fortement recommandée.**

**Si avec cela vous n'êtes pas convaincu(e) .....**

### **PASSONS AUX SOLUTIONS :**

Vous comprenez bien qu'il s'agit d'échapper à la « servitude volontaire » et de réagir. Trois communes des Hautes-Alpes ont d'ores et déjà pris position ou refusé le linky avec courage, mais peut être sur des bases juridiques insuffisamment sécurisées.

Grâce au dévouement de certaines personnes (qui n'ont pas les moyens de prélever l'impôt pour financer des actes d'intérêt général), un cabinet spécialisé a rédigé des modèles de délibération et d'arrêtés qui permettront aux communes de mettre un terme à l'installation sauvage des compteurs linky (et autre Gazpar & Cie). Vous les trouverez sous ce lien, ainsi que toutes les explications nécessaires : <http://refus.linky.gazpar.free.fr/nouvelles-deliberations-anti-linky.htm>

Vous y trouverez également la conclusion que vous ne manquerez pas de faire votre suite à la lecture de ce message et de ses pièces attachées :

**« La capacité des élus locaux à protéger leurs administrés et les intérêts des communes est remise en cause de façon générale et tout particulièrement à travers le programme de compteurs Linky. Il est encore temps de préserver la démocratie locale mais il faut agir tout de suite. Ne nous laissons pas faire... »**

**COURAGE, PENSEZ AUX SCANDALES DU PASSE : AMIANTE, TABAC, LE NUAGE RADIOACTIF QUI CONNAIT LES FRONTIERES (!), et bien d'autres encore ....**

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, recevez mes meilleures salutations.

MCM

Ne confondons pas "progrès technoscientifique" et "PROGRES SOCIAL ET HUMAIN"